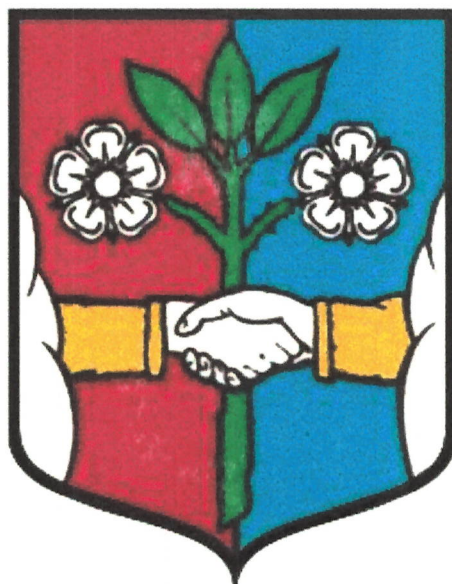


Bureau du Conseil Communal d'Arzier-Le Muids



Procès-verbal de la séance du
Conseil Communal d'Arzier-Le Muids
du 19 juin 2023

Handwritten text, possibly bleed-through from the reverse side of the page. The text is extremely faint and illegible.

.....	1
1. Appel.....	3
2. Approbation de l'ordre du jour.....	3
3. Approbation du procès-verbal des séances du Conseil Communal du 22.05.2023.....	3
4. Communications du Bureau	3
5. Communications de la Municipalité.....	3
6. Communications des délégué-e-s auprès des associations intercommunales Communales	4
7. Préavis 11/2023 – Rapport de gestion 2022.....	5
8. Préavis 12/2023 - Comptes 2022	5
9. Préavis 13/2023 - Demande de crédit de CHF 192'000. -- TTC pour la mise en conformité du réservoir des Sendys et la sécurisation des captages	5
10. Préavis 14/2023 - Demande de crédit de CHF 900'000. -- TTC pour le remplacement de la centrale de chauffe du chauffage à distance communal.....	6
11. Préavis 15/2023 - Demande de crédit de CHF 94'000. -- TTC pour la création d'une place de jeux et d'une zone de rencontre	9
12. Préavis 16/2023 – Renonciation à la salle culturelle pour la commune d'Arzier-Le Muids dans le complexe scolaire du Bix.....	10
13. Renouvellement des membres du bureau	11
14. Election d'un membre pour la commission de recours en matière d'impôts (démission de M^{me} Stéphanie SAHLI).....	12
15. Divers et propositions individuelles	12
16. Annonce de préavis futurs.....	13

1. Appel

Le **Président**, M. **Christophe PATARIN** accueille les membres du Conseil et de la Municipalité ainsi que le public en leur souhaitant la bienvenue.

La **secrétaire** procède à l'appel : 46 conseillers sont présents, 5 sont excusés

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement, le **Président** ouvre donc la séance.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour modifié **est accepté à l'unanimité** (44 OUI, 1 abstention)

3. Approbation du procès-verbal des séances du Conseil Communal du 22.05.2023

Le **Président** demande s'il y a des commentaires ou des modifications. Les corrections reçues par écrites ont été validées et insérées au PV. La version définitive du PV sera disponible sur l'Extranet de la Commune, après son approbation et sa signature.

Le Procès-verbal du 22.05.2023 **est adopté à large majorité** (40 OUI, 5 abstentions)

4. Communications du Bureau

Le **Président** précise que dimanche nous avons eu les votations fédérales, avec un taux de participation de l'ordre de 50%, le dépouillement s'est bien passé et tous les objets ont été validés sur la commune.

Plusieurs conseillers ont adressé une demande de clarification avec la notion de conflit d'intérêts, dans le cadre des délégués des associations intercommunales. Après échange avec la préfecture aucun conseiller/délégué en vigueur n'a de conflit d'intérêt actuellement. Une fois le délégué élu, libre à lui de représenter la commune comme il le souhaite. Il est également libre de rapporter au conseil, pas de nécessité de récusation, tant qu'il n'y a pas de conflits d'intérêts. Ceci donne des précisions sur le débat du dernier conseil du RAT AISGE.

M^{me} **Ana HUBSCHER** trouve que le point relevé par le Préfet doit être clarifié, même sans en tirer un profit personnel, car nous ne pouvons pas agir pour les intérêts de notre employeur et nous ne devons pas intégrer son employeur dans son rapport. Le **Président** confirme qu'aucun délégué ne représente son employeur, ni auprès de l'AISGE, ni du RAT.

5. Communications de la Municipalité

Le **Président** donne la parole à la **Syndique**, M^{me} **Louise SCHWEIZER** excuse M. **Christian DUGON** qui est absent pour des raisons de santé.

La commune est à la recherche d'un nouveau bûcheron. Un poste administratif est au concours, poste mis au budget plusieurs années de suite, mais la clarification du cahier des charges étant faite, le poste est au concours.

Manifestations :

- Animation autour du livre mercredi 21.06.2023 à la bibliothèque
- Samedi 24.06.2023 Fête de la fontaine à Le Muids
- Fête des enfants vendredi 30.06.2023 à partir de 17h00, manège gratuit, ballons, restauration.
- Le maintien des fenêtres d'été malgré le nombre peu conséquent d'inscriptions,
- Fête Nationale du 01.08.2023 aura lieu aux Abériaux
- Samedi 12.08.2023 Nuit des étoiles filantes organisée par la Société de développement
- Samedi 26.08.2023 Back to school aux Abériaux

M. **Nicolas RAY** donne des nouvelles du PECC, après une phase d'interrogation de la population avec un sondage disponible, après également une demi-journée de travail de réflexion au CCS. 10% de la population ont donné des réponses, environ 300 réponses collectées. Des communes voisines ont eu moins de 5% de participation. Basé sur les idées, la Municipalité a choisi les fiches du PECC sur lesquelles elle voulait travailler. Document en préparation entre les trois communes avec 12 fiches choisies et plus de la moitié en commun avec les deux autres. La Municipalité va approuver ce document, ensuite le mettre à disposition de la population et en septembre proposer un préavis.

M. **Denis BERGER** concernant la place de jeux du CCS, le début des travaux est prévu le 4 juillet et pendant deux semaines. Des modifications pour les entrées de cette place sont prévues en réponse à M^{me} **Geneviève LEJEUNE** lors du dernier conseil communal pour éviter le plus possible les chiens.

En réponse à M. **Philippe ESSEIVA** concernant les déchets plastiques jetés dans les espaces gazon à la décharge, le service de la déchetterie à créer une poubelle pour les petits pots plastiques de plantes et plantons. Ceci afin d'éviter de retrouver des micros-particules de plastiques polluants dans la terre. Chacun d'entre nous, doit faire attention.

M. **Yann MUFFAT** aucune communication.

6. Communications des délégué-e-s auprès des associations intercommunales Communales

APEC : Le rapporteur M. **Philippe ESSEIVA** annonce la prochaine séance qui aura lieu en septembre.

AISGE : La déléguée M^{me} **Françoise ESSEIVA** annonce le prochain conseil extraordinaire mercredi 28.06.2023 à Trélex.

Conseil Régional : le délégué M. **Frédéric GUILLOUD** précise que dans la séance du 14.06.2023 ont été acceptés les comptes et la gestion 2022, ainsi qu'un fond régional pour la mobilité. Nouveau membre du CODIR élu en remplacement de M. **WAHLEN**

RAT : Le délégué M^{me} **Gwendoline NYDEGGER** aucune communication

SDIS + ORPC : Le délégué M. **François ESSELBORN** aucune communication

7. Préavis 11/2023 – Rapport de gestion 2022

Le **Président** donne la parole à la Municipalité, pas de communications supplémentaires, si ce n'est les recommandations de la commission des finances qui ont été prises en considération.

Lecture des conclusions du rapport de la commission de gestion par M. **Philippe ESSEIVA**. La commission recommande d'approuver le préavis 11/2023.

Le **Président** ouvre la discussion pour l'Assemblée.

M. **François ESSELBORN** trouve une erreur de frappe p.15 dans le tableau récapitulatif pour les années des comptes. La Municipalité s'en excuse et fera la modification.

Nous passons au vote.

Le préavis 11/2023 est accepté à l'unanimité , (44 OUI, 1 abstention)
--

8. Préavis 12/2023 - Comptes 2022

Le **Président** donne la parole à la Municipalité. M. **Nicolas RAY** indique que l'année 2022 est financièrement bonne, avec des non-dépenses et a le sentiment d'être sur la voie tracée depuis le début de cette législature, en diminuant les charges pour mieux absorber les gros investissements avec les bâtiments scolaires. Ceci est dû à l'excellent travail des employés communaux et de ces collègues, il les en remercie.

Lecture des conclusions du rapport de la commission des finances par M. **Didier HERMANN**. La commission propose d'accepter le préavis 12/2023.

Le **Président** ouvre la discussion pour l'Assemblée.

M. **Michel AUGSBURGER** remercie le travail très structuré de la commission des finances. Le plan d'investissement n'apparaît pas dans les comptes et il demande à la Municipalité s'il serait possible de l'insérer ? M. **Nicolas RAY** répond que le plan d'investissement est une obligation d'être présenté, mais avec le budget et non avec les comptes.

Nous passons au vote.

Le préavis n°12/2023 est accepté à l'unanimité (45 OUI)
--

L'Assemblée présente donne décharge à la Municipalité ainsi qu'à la commission des finances pour les comptes 2022

9. Préavis 13/2023 - Demande de crédit de CHF 192'000. -- TTC pour la mise en conformité du réservoir des Sendys et la sécurisation des captages

Le **Président** donne la parole à la Municipalité. M. **Denis BERGER** donne des précisions, en remplacement de son collègue M. **Christian DUGON**, ce réservoir a été construit en 1986 et jusqu'à présent peu de réparations, mais il s'use et vieillit.

Lecture des conclusions du rapport de la commission des finances par M. **Christian BRUGGER**. La commission recommande d'approuver le préavis 13/2023.

Lecture des conclusions du rapport de la commission ad'hoc par M. **Raymond REUTELER**. La commission recommande d'approuver le préavis 13/2023.

Le **Président** ouvre la discussion pour l'Assemblée.

M. **Michel AUGSBURGER** demande si les charges financières de 73.3 CHF par habitant hors fonctionnaires internationaux sont correctes. Donc soit c'est une erreur, soit tous les habitants sont fonctionnaires internationaux ? M. **Didier HERMANN** explique que c'est un coût annuel moyen qui est calculé par habitant sur la durée totale du préavis. Donc c'est un coût par habitant sur les 10 ou 20 ans de la durée du préavis.

Nous passons au vote.

Le préavis 13/2023 est accepté à l'unanimité (45 OUI)
--

10. Préavis 14/2023 - Demande de crédit de CHF 900'000. -- TTC pour le remplacement de la centrale de chauffe du chauffage à distance communal

Le **Président** donne la parole à la Municipalité. Aucune précision.

Lecture des conclusions du rapport de la commission des finances par M. **Didier HERMANN**. La commission recommande d'approuver le préavis 14/2023 tel qu'amendé.

Amendement :

Point 3 : d'amortir ce préavis en totalité par prélèvement au « Fonds de réserve – Amortissements futurs » à la première utilisation de l'objet.

Lecture des conclusions du rapport de la commission ad'hoc par M. **Stéphane TISSOT**. La commission recommande d'approuver le préavis 14/2023.

Lecture du rapport minoritaire d'un membre de la commission ad'hoc par M. **Ivané OHANESSIAN**. Il propose de renvoyer le préavis 14/2023.

Le **Président** ouvre la discussion pour l'Assemblée.

M. **Pascal VOUTAT** répond à M. **Ivané OHANESSIAN**. Dans son rapport il dit qu'il ne trouve pas les chiffres, mais ils sont disponibles dans les comptes. Il ajoute qu'il parle d'une entreprise déficitaire, est-ce le bon moment d'envisager la vente ? Avant d'envisager de le vendre ou mettre en concession, il faut qu'elle fonctionne. M. **Ivané OHANESSIAN** indique que si M. **Pascal VOUTAT** veut des précisions sur ce qu'est une concession, il est à disposition.

M^{me} **Ana HUBSCHER** pense qu'en tant que contribuable dans la commune elle aimerait recevoir des prévisions pour la rentabilisation de cette installation. Elle fonctionne à perte, n'est pas amortie, à quel moment deviendra-t-elle rentable ? Elle comprend que les contribuables de la commune subventionnent les abonnés privés. M. **Nicolas RAY** explique que le CAD chauffage

a plaquettes était rentable, depuis que nous tournons que sur le chauffage d'appoint au mazout ce n'est plus rentable, quand est ce qu'il sera rentable ? Avec ce préavis accepté et les amendements de la commission des finances il devrait l'être immédiatement et visible sur la première année comptable. La raison du déficit croissant de ce CAD se sont les frais engendrés et l'amortissement extraordinaire. Il corrige M^{me} **Ana HUBSCHER** en expliquant que ce chauffage est complètement amorti. Les montants énormes de ces dernières années le sont car on a continué de payer une machine cassée et amortie. Cette chaudière à mazout était installée avec le début du système, n'est pas performante et est d'appoint, puis le prix du mazout augmente chaque année.

Après l'appel d'offre, la Municipalité connaîtra les montants exacts et se fera un réel plaisir de pouvoir les transmettre.

M. **Éric JAQUET** demande s'il n'était pas question dans le préavis de mettre deux chaudières plus petites plutôt qu'une seule grande ? M. **Nicolas RAY** l'idée est correcte, une chaudière à bois ne doit pas tourner au ralenti, l'idée est de mettre une petite pour l'été qui fonctionnera en parallèle pour l'appoint et durant l'hiver en pleine puissance. Pour l'appel d'offre, il expliquera la surface, les locaux, les contraintes et la demande de ce que la chaudière devra pouvoir fournir et demandera qu'elle est la meilleure installation.

M. **Ivané OHANESSIAN** met en doute les paroles de M. **Nicolas RAY** dans toutes les entreprises nous arrivons à faire des estimations financières ! Avant son départ à la retraite il s'est occupé d'un projet de 2 milliards de francs et les actionnaires ne pouvaient pas entrer dans une entreprise sans un plan financier. En 2019, il y avait 29% de coût d'entretien. 51'000 CHF avec les pellets, c'est un entretien annuel, contre 46'000 CHF pour le coût du mazout qui a augmenté en 2021 et 2022, mais les coûts d'entretien auraient pu être diminué. Les chiffres devraient être dans les préavis et sous forme de plan financier ? En tant que contribuable pouvoir connaître ces chiffres avant de s'engager est important.

M. **Pascal VOUTAT** explique que le CAD est sur des prix du marché. La commune est le propre fournisseur, car nous avons le bois. Il faut dans l'immédiat faire des modifications, avant de le vendre, de le mettre en concession etc. Le chauffage à bois est rentable, une partie est utilisée pour la commune est l'autre est vendue pour des actionnaires privés. Actuellement nous avons une chaudière de remplacement au mazout et qui n'est pas adaptée et avec des frais supplémentaires de transport.

M^{me} **Ana HUBSCHER** demande comment peut-on rentabiliser une installation si nous ne connaissons pas à quel moment elle sera rentable ? Tout dépend du dimensionnement du réseau ? M. **Nicolas RAY** clarifie en pensant que toutes ses questions sont correctes et légitimes mais dans le cas d'un chauffage neuf, là c'est sur des anciennes installations. Quand elle fonctionne elle n'est pas à perte ! Il est juste que nous n'avons pas besoin d'aller chercher la matière première, nous l'avons sur la commune. L'analyse financière a été faite par les prédécesseurs lors de la création du CAD. Les habitants attendent de nous que nous puissions leur fournir de l'eau chaude et de la chaleur ! Si aujourd'hui la chaudière n'est plus du tout fonctionnelle, nous n'aurons plus de CAD et si on a plus de chauffage du tout, il faudra aller renégocier avec les propriétaires privés les contrats ! Certaines de ces maisons ont été construites avec le système de CAD et n'ont pas de plan B pour se chauffer, notamment à la Caroline ! On demande de réparer une installation qui ne fonctionne plus ! La Municipalité n'exclut aucune possibilité, elle n'a pas dit qu'elle ne veut pas le vendre. Durant la réparation, la réflexion sera possible.

M. **Didier HERMANN** précise que c'est le point d'amendement de la commission des finances, l'amortissement avec des fonds de réserve et sera rentable dès la première utilisation, car l'amortissement est déjà fait. M. **Nicolas VOUT** essaye de calculer le retour sur l'investissement, ces dernières années la commune a utilisé entre 100'000 et 125'000 litres de mazout par an pour le CAD. Ce CAD avec le litre de mazout à 1 CHF, c'est 1 million d'investissement divisé par 100'000 CHF c'est un retour sur investissement sur 10 ans !

M. **Michel AUGSBURGER** pense que ce préavis donnerait une bonne direction pour traiter l'urgence et par la suite envisager l'extension du CAD, les panneaux photovoltaïques etc.

M. **Pascal VOUTAT** précise que le tarif est calculé avec un indice des prix à la consommation, ces prix sur les combustibles augmentent beaucoup avec, par exemple, la guerre en Ukraine. Nous avons le bois, donc nous n'aurons que peu d'augmentation sur le prix de revient, donc nous allons économiser. Il trouve bizarre de se plaindre que la commune perd de l'argent avec ce CAD au mazout qui ne fonctionne pas et que, maintenant que la Municipalité propose un préavis pour réparer et envisager le nouveau CAD avec le bois fournit par la commune, toutes les discussions sur le rendement ou rentabilité continue. Si les propriétaires privés ne sont pas fournis en chaleur, ils feront des procès et il faudra immédiatement pallier au manque en achetant de chaudières, il n'y aura pas le choix.

M. **François ESSELBORN** aimerait comprendre la phrase du préavis, représentant une charge financière hors fonctionnaires internationaux ? Question déjà posée par M. **Michel AUGSBURGER**, mais M. **Nicolas RAY** donne des précisions. Il est demandé que dans les préavis, la Municipalité doit donner ces chiffres pour les comptes avec toutes les personnes qui payent et hors fonctionnaires internationaux, car ils ne payent pas d'impôts. C'est un montant théorique que ceci représente par habitant, pendant la période théorique d'amortissement. M. **Nicolas VOUT** demande depuis quelle année est inclut cette décision, c'est depuis 2016 !

M. **Ivané OHANESSIAN** clarifie car il a bien compris que le CAD était amorti, mais l'amortissement des anciennes installations étaient sur 20 ans et ont débuté en 2008 ! Donc moins de 20 ans. M. **Didier HERMANN** précise que ceci est inscrit dans les comptes. La chaudière a été amortie en 2021 et en 2022 le CAD.

M^{me} **Ana HUBSCHER** souhaite que pour les conseillers ça soit clair pour voter sur le préavis. Nous allons certainement l'accepter, mais c'est en grande partie car nous votons avec le « couteau sous la gorge » avec les abonnements privés. Nous devons faire confiance que ce chauffage sera rentable et qu'il fonctionnera correctement. M. **Nicolas RAY** espère que OUI les conseillers aient confiance en leur Municipalité. Les prix seront annoncés au fur à mesure et comme demandé par la commission ad'hoc, tout sera annoncé à chaque conseil sur l'évolution de ce qui sera mis en place.

Nous passons au vote.

L'amendement est accepté à l'unanimité (44 OUI, 1 abstention)
--

Le préavis 14/2023 tel qu'amendé est accepté (42 OUI, 1 NON, 2 abstentions)
--

M. **Nicolas RAY** remercie l'assemblée pour cette acceptation, ceci permettra d'aller de l'avant.

Lecture du Postulat de M. **Ivané OHANESSIAN**.

M. **Nicolas RAY** précise que la Municipalité ne s'est pas prononcée sur ce postulat reçu mercredi. Il voit deux manières de répondre à ce postulat, soit avec une étude générale incluant l'étude des risques et bénéfices ou est-ce que vous attendez un business plan complet avec un retour sur investissement ? Il faudra revenir avec un préavis pour une demande de crédit pour mandater une entreprise compétente pour ce travail.

M. **Ivané OHANESSIAN** exprime que le demandeur de concession doit être solide pour demander à la commune de lui faire confiance sur plusieurs législatures. Le demandeur doit survivre avec cette concession, il ne voit qu'une seule entreprise capable c'est la Romande énergie

M. **Éric JAQUET** précise que le conseil avait refusé de vendre le CAD à la Romande énergie, il y a deux ans.

M. **Pascal VOUTAT** répète qu'il faut en premier lieu le réparer avant de pouvoir demander à qui on pourra le vendre.

M. **Philippe DIEFFENBACHER** indique que la Municipalité considère toutes les éventualités et possibilités et que tout reviendrait devant le conseil communal.

M. **François ESSELBORN** rappelle deux choses : ne pas confondre contrat de bail et concession, il rappelle également que le refus à l'époque de vendre à la Romande énergie est qu'il demandait un droit de superficie de 50 ans sur local où est implanté le CAD.

M. **Ivané OHANESSIAN** a mentionné la Romande énergie comme exemple parmi d'autre prestataire.

Nous passons au vote.

Le Postulat est refusé (39 NON, 5 abstentions)

11.Préavis 15/2023 - Demande de crédit de CHF 94'000. -- TTC pour la création d'une place de jeux et d'une zone de rencontre

Le **Président** donne la parole à la Municipalité. M. **Denis BERGER** revient sur le préambule des places de jeux sur nos communes. En 1994 il n'y avait pas de places de jeux, grâce à un groupe de parents du village qui visionnant un match de foot Suisse-Amérique ont gagné de l'argent et tout l'argent a été reversé pour concevoir cette place de jeux. Environ tous les 10 ans (1994, 2006, 2015, 2023) nous revenons avec des demandes de nouvelle place de jeux en fonction de l'évolution de la population. Ce préavis pourra intégrer également un jeu pour les adultes.

Lecture des conclusions du rapport de la commission des finances par M. **Frédéric GUILLOUD**. La commission recommande d'approuver le préavis 15/2023.

Lecture des conclusions du rapport de la commission ad'hoc par M. **François ESSELBORN**. La commission recommande d'approuver le préavis 15/2023. Il prévient que le rapport a été amélioré au niveau grammair.

M. **Nicolas VOUT** pense que cette place est très bien, mais pourquoi le choix du lieu de ces travaux en haut du village ? Cet emplacement est moins fréquenté. M. **Denis BERGER** précise que les parcelles appartiennent à la commune. Les petits en haut sont plus nombreux et la Municipalité ne peut pas mettre les tous petits et les grands sur un même terrain de foot. Cette place de jeux est proche de la bibliothèque, proche des ombrages et est accessible pour le Soleil d'automne avec nos aînés. L'accès également avec plusieurs places de parking autour.

M. **Nicolas RAY** explique que c'est une demande de l'UAPE qui utilise cette zone pour jouer au foot, mais n'est pas adaptée car il n'y a aucune barrière et c'est dangereux avec la proximité de la route cantonale.

M^{me} **Jacqueline BURBIDGE** félicite le fait d'avoir favorisé la nature, mais demande le prix pour la plantation des arbres ? Faisant partie d'une famille de peaux claires elle demande de l'ombre avec des arbres. M. **Denis BERGER** précise que oui il a été prévu des arbres avec le Parc Jura vaudois. M. **Valentin FASEL** précise que le projet va évoluer et la commission s'était posé la question pour ne pas mettre immédiatement des arbres, afin de laisser évoluer la place de jeux, mais il y aura de l'ombre.

M. **Philippe ESSEIVA** est content de voir que le service d'infrastructures, ainsi que le service forestier ont les compétences de créer des milieux urbains. Il demande ou en est l'évolution future avec la création de ce parc, sommes-nous en train de prendre position sur le début, le milieu ou plutôt la finalité ? M. **Denis BERGER** précise que le stade pour l'instant est plutôt au début et que par la suite il va évoluer progressivement selon la demande, la Municipalité choisira des jeux adaptés au fur et à mesure.

Nous passons au vote.

Le préavis 15/2023 est accepté (43 OUI, 2 abstentions)

M. **Denis BERGER** remercie l'assemblée pour les futurs utilisateurs de cette place de jeux.

12. Préavis 16/2023 – Renonciation à la salle culturelle pour la commune d'Arzier-Le Muids dans le complexe scolaire du Bix

Le **Président** donne la parole à la Municipalité. M^{me} **Louise SCHWEIZER** donne lecture de l'Amendement de la Municipalité indiquant dans les conclusions que le préavis 16/2023 est accepté sous réserve d'un engagement formel de la part de l'AISGE quant à la prise en charge complète des coûts de l'aménagement routier.

Lecture des conclusions du rapport de la commission ad'hoc par M^{me} **Françoise ESSEIVA**.
La commission recommande d'approuver le préavis 16/2023.

Aucun commentaire. Nous passons au vote.

Amendement est accepté à l'unanimité (42 OUI, 3 abstentions)

Le préavis 16/2023 tel qu'amendé est accepté à l'unanimité (43 OUI, 2 abstentions)

13. Renouvellement des membres du bureau

Le **Président M. Christophe PATARIN** ne se représente pas, après trois et demi sur le perchoir, il cède sa place. Il demande s'il y a des candidats pour le poste de Président.

M^{me} **Ana HUBSCHER** propose M. **François ESSELBORN** qui accepte la candidature et il propose à son tour M. **Nicolas VOUT** qui accepte d'être candidat. M^{me} **Natacha RUFFET** propose M^{me} **Gwendoline NYDEGGER** qui accepte d'être candidate.

Nous passons au vote à bulletins secret. Les **scrutatrices** procèdent au dépouillement, suspension de la séance pendant cinq minutes. Majorité absolue 24 voix (moitié des membres présents 46/2 + 1=24)

Est élu à la majorité absolue	M. Nicolas VOUT	25 voix
Obtiennent des voix	M^{me} Gwendoline NYDEGGER	15 voix
	M. François ESSELBORN	6 voix

Nous passons au poste du 1^{er} vice-président. Le **Président** demande s'il y a des candidats. M^{me} **Méline VINCENT** propose M. **Christophe PATARIN** qui accepte le poste et M. **François ESSELBORN** se propose également. M^{me} **Jacqueline BURBIDGE** demande si le vice-président peut faire partie des commissions, réponse OUI.

Nous passons au vote à bulletins secret. Les **scrutatrices** procèdent au dépouillement, suspension de la séance pendant cinq minutes. Majorité absolue 24 voix (moitié des membres présents 46/2 + 1=24)

Est élu	M. Christophe PATARIN	36 voix
Obtient des voix	M. François ESSELBORN	10 voix

Nous passons au poste du 2^e vice-président. Le **Président** demande s'il y a des candidats, M. **Christophe PATARIN** propose M. **Jean-Pierre VUILLE** qui accepte.

M. Jean-Pierre VUILLE
Il est élu par acclamations

Nous passons au poste des scrutateurs et scrutateurs suppléants. Le **Président** demande s'il y a des candidats.

M^{me} **Méliné VINCENT** et M^{me} **Eliane BADAN** se représentent comme scrutatrices
Elles sont élues par acclamations

M^{me} **Françoise ESSEIVA** et M. **Valentin FASEL** se représentent comme scrutateurs suppléants
Ils sont élus par acclamations

14. Election d'un membre pour la commission de recours en matière d'impôts (démission de M^{me} Stéphanie SAHLI)

Le **Président** demande s'il y a des candidats.

M^{me} **Céline ZEHNDER** propose M. **Laurent JACCARD** qui accepte le poste. M. **Jean-Pierre VUILLE** propose M. **Philippe DIFFENBACHER**, mais celui-ci ne souhaite pas à nouveau de vote à bulletin secret et retire donc sa candidature.

M. Laurent JACCARD est élu par acclamations
--

15. Divers et propositions individuelles

M. **Christian BRUGGER** remarque que sur la convocation la liste des membres de la commission des finances est à corriger, la **secrétaire** s'en chargera.

M. **Yann MUFFAT** nous explique qu'il a pris la place de Municipal pour être au service de la population. Ce soir il ne trouve plus sa place et il démissionne de son poste de Municipal. Il a ressenti lors de son rendez-vous pour la présentation des préavis avec la commission des finances que c'est soit il acceptait de modifier le préavis, soit il devait démissionner et il n'apprécie pas cette situation. Ces dicastères se portent bien et reprend une phrase « La démocratie s'utilise si on ne l'utilise pas ». Sa démission est effective au 29 juin 2023. Le **Président** le remercie et au nom du bureau lui souhaite une bonne continuation.

M. **Frédéric BOY** demande où en est le projet du collège du Bix ? M^{me} **Louise SCHWEIZER** répond que la Municipalité avait demandé à l' AISGE de reprendre le dossier. L' AISGE avait accepté et après un mois de réflexion, a remis la gestion à la commune d' Arzier-Le Muids. La Municipalité à rendez-vous mercredi 21 juin avec le BAMO pour reprendre la construction.

M. **Michel AUGSBURGER** revient sur les charges financières, il exprime qu'il y a peut-être une confusion dans le texte en précisant que c'est sur la durée totale ; il suggère de corriger le texte. M. **Nicolas RAY** proposera une nouvelle formulation

M. **Nicolas VOUT** demande combien d'enfant sont en attente pour la rentrée 2023, pour la cantine scolaire et l'UAPE ? M. **Quentin POMMAZ** répond qu'il y a une liste d'attente pour la cantine, car trop d'enfants. Il y a neuf enfants en liste d'attente pour le lundi, cinq pour le mardi et deux pour le jeudi. La commune recherche une personne supplémentaire pour la cantine les lundis, afin de pouvoir gérer le groupe et faire une rocade interne avec l'équipe d'accompagnants. Pour le Jardin d'enfants communal, le lundi après-midi, trois personnes en liste d'attente et le jeudi deux personnes. La Municipalité a mis à son ordre du jour de mercredi cet engagement, afin de pouvoir satisfaire toutes les personnes en attente de solution de garde de midi. M. **Nicolas RAY** complète en disant que pour les UAPE, les demandes se font à Trélex et que sur Arzier-Le Muids ils n'auront peut-être pas pu satisfaire la demande de chaque parent, mais leur ont proposé de venir sur la cantine. Il espère que le compte soit à zéro enfant sur liste d'attente et zéro famille qui reste sans solution sur la période de midi.

16. Annonce de préavis futurs

M^{me} **Louise SCHWEIZER** indique pour le Conseil du 25.09.2023 les préavis :

- Arrêté d'imposition 2024
- Préavis concernant le PECC
- Préavis concernant un remplacement du logiciel de gestion

Le **Président** clôt la séance à 22h30 en remerciant la présence de chacune et de chacun à ce Conseil et remercie l'assemblée de l'avoir « supporté » durant ces trois dernières années ; il est applaudi.

Au nom du Bureau, il souhaite à toutes et à tous une bonne soirée

La séance est levée à 22h30

Le Président
Christophe PATARIN



La Secrétaire
Valérie ZEENDER

